

Les protestants de la ville de Lyon, longtemps même après le massacre de Vassy, avaient prié instamment monsieur De Saulx, gouverneur du lieu, de leur donner place dans la ville pour faire leurs prêches, prières, et autres exercices de leur religion, s'offrant de poser les armes entièrement et faire sortir tous les étrangers, tant d'une part que d'autre; et ont fait entendre à messieurs les consuls et autres notables, afin d'y donner des ordre, prévoyants les inconvénients qui pourraient survenir, étant bien informés que monsieur De Nemours levait des gens en Savoie et Dauphiné pour venir les visiter d'une façon étrange.

A leur requête on n'avait osé de prêter l'oreille, le sieur gouverneur, étant détourné par messieurs du clergé, duquel les plus jeunes se montrèrent plus sages que les vieux.

Ils promirent de s'accorder avec les protestants; mais le lendemain 26 du mois, ils changèrent de note, levant la crête plus qu'auparavant, pour la venue de monsieur De Mogeron, qui, étant arrivé à Lyon ledit jour, se trouva au logis de monsieur le gouverneur, auquel, ensemble aux consuls et députés des protestants, fit entendre que le Roi l'avait fait lieutenant de cent lances et coadjuteur à monsieur le gouverneur, combien que les lettres qu'il présenta audit sieur ne portassent tels titres.

Au reste, il use de propos fort doux et mielleux envers lesdits protestants, qu'il voulait vivre et mourir avec eux, et que, pour l'assurance de sa promesse il donnerait en otage femmes et enfants. Les protestants prêtèrent fort bien l'oreille à ce langage; mais en leur esprits bâtissaient bien divers conseils, étant assurés que Mogeron était la créature de monsieur De Guise qui avait juré leur mort; et même que le bruit courait que les gens qu'amassaient La Motte Gondrin, monsieur De Nemours et autres capitaines employé en Forêt, étaient destinés pour les conduire à la boucherie, comme ceux de Vassy et de Sens; et aussi que

monsieur d'Aumale, ou son frère le grand-prieur, devait arriver en bref à Lyon, pour casser monsieur De Saulx de son gouvernement.

Le lundi suivant, vingt-septième jour du mois, les nouvelles vinrent que La Motte Gondrin, accompagné de trois mille soldats, était assiégé à Valence. Le mardi, le capitaine La Barge, venant de la cour en poste, était parti du matin de Lyon pour aller vers monsieur De Nemours, afin d'amener les gens de pied que le sieur de Nemours avait levé en Savoie pour massacrer les protestants ; et pour exécuter aisément ce sanglant dessein, Du Peirat avait obtenu commission de lever dans Lyon trois cents hommes.

Or, ce même jour, mardi, les nouvelles vinrent que La Motte Gondrin avait été tué à Valence et que dans ses coffres on avait trouvé plusieurs lettres, tant de la cour, de Lyon, que du légat d'Avignon, entre lesquelles s'en trouva une de la cour portant que le 2 mai était dédié et consacré au massacre des protestants. Ils avaient d'autre part avis que La Motte Gondrin leur devait donner l'assaut comme dessus, accompagné de monsieur De Mogeron du côté du Rhône, de monsieur De Nemours du côté de Saint-Sébastien, et de monsieur De Saint-Chautmont et de monsieur D'Achon par la porte Saint-Just.

Les protestants, voyant toutes ces menées, proposèrent en leurs réunions de mettre cœur au ventre et d'avancer le pas contre telles embûches et machinations; et de fait, le lendemain, ceux de Valence leur des gens d'armes, sous la conduite du capitaine qui avait pris monsieur de La Motte Gondrin.

Le mercredi, monsieur le gouverneur, voyant le cours des affaires des protestants si avantageux, sollicite instamment les Romains, et singulièrement le clergé; à quoi toutefois il ne peut les amener, tant ils étaient insensés dans leurs esprits. Les protestants donc, ayant le vent en poupe, ne laissèrent échapper

l'occasion tant attendue qui se présentait à eux, ainsi en usèrent en la façon qui s'ensuit :

Le dernier jour du mois d'avril, au soir, après souper, se mirent tous en armes, où il se trouva plus de mille corselets, et firent des corps de garde en plusieurs endroits, et même au carré de l'Epicerie, à la place de Confort, des Cordeliers, et aux deux bouts du pont de la Saône, avec un grand silence, ne permettant personne de passer.

Rapidement après minuit, le capitaine prit le corps de garde lequel était posé au carré de l'Epicerie et le mena sur les fossés, visitant sa compagnie un par un et faisant changer d'armes à chacun. Après les prières faites, les partagea en deux bandes, dont l'une passa par le carré de l'Epicerie, tendant à Saint-Nizier, l'autre par rue longue à côté du Saint-Nizier, là où ils trouvèrent la sentinelle de la ville, qui leur lâcha plusieurs coups d'arquebuses, sans en toucher un, se retirant en vitesse vers leur corps de garde.

Le capitaine des protestants fit suivre de près pour donner dedans, de sorte qu'ils se saisirent de la place Saint-Nizier, où était assis le corps de garde, et conséquemment en un même moment de la place des Cordeliers, où était l'arsenal, de la place de Confort, ensemble des temples et de l'hôtel de la ville, dans lequel y avait une compagnie de soixante soldats du purgatoire, sous la charge de Peirat. Et tous firent leurs efforts pour se défendre, tant avec arquebuses à croc, lesquelles étaient garnis à foison, que de pierres et gros pavés qu'ils levaient de la cour de l'hôtel-de-ville, les protestants, fondés sur une juste querelle et plus façonnés aux armes qu'eux, leur firent tête et gagnèrent le dessus.

Car outre ce, que les arquebusiers, pistoliens et piquiers faisaient le devoir de combattre, une partie d'eux montèrent au clocher de Saint-Nizier, qui est vis-à-vis l'hôtel de la ville, d'où ils les escarmouchèrent d'une si étrange façon qu'ils

se rendirent à merci; qui fut telle que les soldats furent seulement dépouillés de leurs armes, et firent prisonniers les capitaines, enseigne et lieutenant. Cela fait, les protestants firent les prières, rendant grâces à Dieu de cette heureuse victoire.

Dans cet assaut, il n'y eut que le capitaine des Romains blessé d'une pierre en la tête, et deux soldats tués, qui se trouvèrent derrière la porte de l'hôtel lorsque l'on tirait contre. Or, il faut noter que pendant que l'on battait l'hôtel de la ville, on prit les Cordeliers, qui ne firent aucune défense, étant encore dans leur lit, comme las et travaillés des veilles par eux faites jusqu'à minuit. Les moines de Confort firent quelque résistance, mais soudain quittèrent la place.

Sur l'heure même, les protestants se saisirent de la porte de Saint-Sébastien et du pont du Rhône. Les nonnains de Saint-Pierre gagnent le haut, les célestins quittent leur fort; là où étant en possession paisible, les protestants percent la muraille regardant le front de l'église de Saint-Jean, propre pour saluer messieurs les comtes. Les chanoines de Saint-Jean de Lyon avaient le titre de comtes.

Lesquels, pendant que l'on se saisissait des places de la Saône, pendant que l'artillerie marchait par la ville, pendant que l'on tendait les chaînes et que l'on posait les corps de garde çà et là, ils entrèrent en leur chapitre pour consulter, trop tard, sur un affaire déplorable et bâtie contre le Seigneur des armées; mais se trouvant confus en leurs délibérations, se sauvent et quittent la place: toutefois deux d'entre eux sont demeurés prisonniers jusqu'à ce que l'on eut rendu quatre ministres de Forest, que les enfants de feu le seigneur D'Achon, beau-frère du maréchal de Saint André, ont fait prendre et mis prisonniers à Mont-brison.

Le samedi, le consulat, la justice et les protestants, ensemble trois capitaines du prince de Condé, prièrent monsieur De Saulx de prendre la charge de gouverneur, ce que de première abord il refusa; à la fin l'accepta.

Depuis le cinquième de ce mois, pour tenir le tout en assurance et tranquillité, est venu en ville, de la part du prince de Condé, monsieur le baron des Adrets, chef de l'infanterie, qui toutefois n'entreprend rien sans le communiquer à monsieur De Saulx.

1. Il est accordé entre les autres articles que, on lèvera mille ou deux mille hommes protestants pour la garde de la ville et assurance des habitants, soldés, partie par la ville, partie du revenu des ecclésiastiques.
2. Que si quelques-uns, absents pour certaines contrariétés à cause du fait de la religion, pourront retourner librement.
3. Qu'il ne se dira plus de messes.
4. Que chacun sera libre en sa religion.
5. Que l'on élira douze des plus capables protestants pour être juges avec les consuls.
6. Qu'il ne se pourra tenir consulat sans que les nouveaux conseillers y assistent